



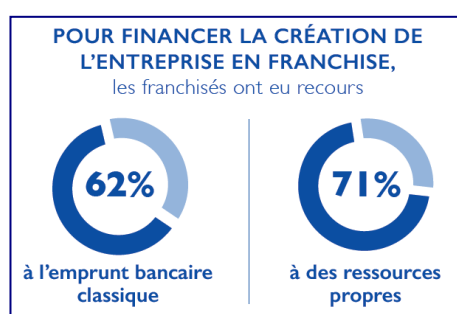
FLASH PRESSE

Banque Populaire, première banque recommandée par les franchiseurs selon la 15^e édition de l'enquête annuelle de la franchise

Paris, le 29 mai 2019

L'enquête annuelle de la franchise Banque Populaire, en partenariat avec la Fédération française de la franchise (FFF) avec la participation de CSA Research et de l'Express, est l'étude de référence sur le monde de la franchise. Le septième chapitre de la 15^e édition offre un éclairage sur le volet financement indispensable à l'ouverture d'une entreprise en franchise et notamment sur les recommandations des franchiseurs, le montant moyen de l'investissement, les sources de financement.

Le financement : une étape incontournable de la création

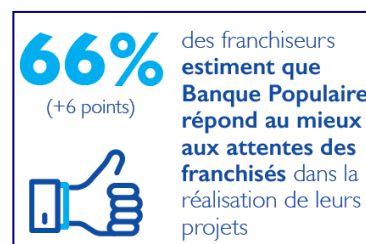


Selon l'enquête annuelle de la franchise Banque Populaire / FFF, **les franchisés ont recours à la fois à leurs ressources propres (71 % d'entre eux) et au financement bancaire (62 %)** pour financer leur création d'entreprise en franchise. Le **montant moyen de l'investissement est de l'ordre de 57 K€ euros** pour l'installation en franchise. Cependant, cet investissement est sensiblement supérieur pour la création d'une activité de commerce (212 K€) que pour une activité de services (123 K€). il est intéressant de noter que pour **58 % des franchisés le coût de création de l'entreprise en franchise est inférieur à 100 K€.**

Signe de la bonne santé des franchisés, **60 % de ceux installés depuis plus de 5 ans ont réalisé des investissements** au cours des deux dernières années, voire 81 % des franchisés employant plus de 10 salariés. 84 % ont investi dans des matériels, véhicules ou systèmes d'information, 66 % dans des travaux de rénovation ou de mise au nouveau concept architectural et 35 % dans des outils de communication.

Franchiseurs et Banque Populaire, une relation de partenaires

En effet, le financement bancaire est la principale source de financement préconisée par les franchiseurs à leurs franchisés (61 % en moyenne sous forme d'emprunt classique auxquels s'ajoutent 6 % en crédit-bail). Par ailleurs, 6 franchiseurs sur 10 ont engagé des démarches pour référencer leur enseigne auprès de banque et 7 sur 10 estiment que Banque Populaire répond au mieux aux attentes des franchisés dans la réalisation de leurs projets



Sabine CALBA, directrice du développement Banque Populaire : « Banque Populaire s'est structurée depuis plus de 20 ans pour accompagner franchiseurs et franchisés, contribuer activement au développement d'un écosystème vertueux où les acteurs entretiennent des relations de partenaires. Nous voulons continuer à occuper cette place et participer pleinement ainsi au dynamisme économique du modèle ».

Audrey BRUYERE, franchisée AQUILA RH : « Pour financer la création de notre franchise AQUILA RH, nous avons eu recours à nos fonds propres et à un emprunt bancaire. Cette expérience était nouvelle pour nous, notre franchiseur nous a recommandé une banque, mais nous en avons consulté plusieurs. Celle recommandée était la Banque Populaire qui s'avère être notre banque aujourd'hui. Au-delà du besoin de financement lors de la création, une relation bancaire c'est aussi de l'écoute et de la confiance au quotidien ».

Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Retrouvez les précédents chapitres de la 15^e Enquête annuelle de la franchise Banque Populaire :



Chapitre 1 : [Qui sont les franchiseurs et les franchisés ?](#)

Chapitre 2 : [La franchise et les réseaux sociaux](#)

Chapitre 3 : [Envie d'entreprendre... en franchise](#)

Chapitre 4 : [Tout savoir pour s'installer en franchise](#)

Chapitre 5 : [La stratégie multicanal des enseignes](#)

Chapitre 6 : [La franchise, modèle d'intelligence collective](#)

Méthodologie

Enquête réalisée par téléphone, du 13 juin au 11 juillet 2018, auprès d'un échantillon représentatif de 403 franchisés et de 202 franchiseurs, constitué d'après la méthode des quotas (date de création de l'entreprise, secteur d'activité, nombre de points de vente, région).

À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 12 Banques Populaires en région, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,3 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.

À propos de la Fédération française de la franchise

Depuis sa création en 1971, la FFF a une ambition : faire de la franchise le meilleur outil de développement du commerce moderne. Avec plus de 170 réseaux adhérents sélectionnés notamment sur leur engagement à respecter le Code de déontologie européen de la franchise, représentant 45 % des franchisés français, la FFF est une interface essentielle entre pouvoirs publics, créateurs de réseaux, entrepreneurs et investisseurs. La franchise représente en France 2 004 réseaux de franchise, 75 193 points de vente franchisés, pour 62 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère près de 700 000 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs. www.franchise-fff.com

Contact presse Groupe BPCE - Banque Populaire

Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62
presse@bpce.fr - www.groupebpce.fr

banquepopulaire.fr



www.bpce.fr

15^e enquête annuelle de la franchise

#7 - FINANCER SON PROJET EN FRANCHISE



Banque Populaire, 1^{ère} banque recommandée par les franchiseurs à leurs futurs franchisés

LES FRANCHISEURS

SOURCES DE FINANCEMENT DEMANDÉES PAR LE FRANCHISEUR



1 franchiseur sur 2 recommande une banque à ses futurs franchisés

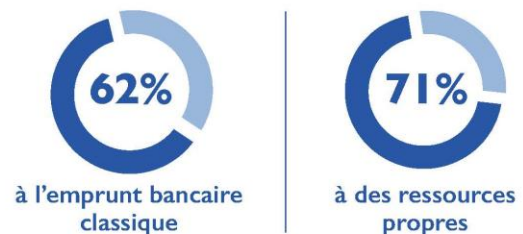


LES FRANCHISÉS

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION DE LA FRANCHISE



POUR FINANCER LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE EN FRANCHISE, les franchisés ont eu recours



AVANTAGE PRINCIPAL DU FINANCEMENT CHOISI

- 31%** le taux
 - 26%** la rapidité de la réponse
 - 19%** la qualité des relations avec l'interlocuteur
 - 13%** le peu de garanties nécessaires
-

Source : Banque Populaire / Fédération Française de la Franchise – 15^e Enquête annuelle de la franchise
Etude réalisée par téléphone, du 13 juin au 11 juillet 2018, auprès d'un échantillon représentatif de 403 Franchisés et 202 Franchiseurs, constitué d'après la méthode des quotas (date de création de l'entreprise, secteur d'activité, nombre de points de vente, région).